

PROVINCE DE QUÉBEC37^e LÉGISLATURE1^{re} SESSION**QUÉBEC, LE 17 JUIN 2004**

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 17 juin 2004

Aujourd'hui, à dix-huit heures une minute, il a plu à l'honorable Administrateur du Québec de sanctionner les projets de loi suivants:

- n^o 40 Loi modifiant le Code de procédure civile en matière de délai d'inscription
- n^o 41 Loi modifiant le Code des professions
- n^o 42 Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les artistes professionnels
- n^o 49 Loi modifiant le Code de procédure civile en matière de petites créances
- n^o 53 Loi modifiant la Loi sur l'immigration au Québec
- n^o 66 Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par l'honorable Administrateur du Québec.